

Séance publique du 7 octobre 2013

Les deux visages de Marie de Montpellier (1182-1213)

par Christian NIQUE

“La vie brève et pitoyable de Marie...”

*Henri Vidal, Montpellier et les Guihem
Faculté de droit et de science politique
de Montpellier, 2012, p 290.*

Marie de Montpellier est née très vraisemblablement en 1182, et très vraisemblablement dans l'un des châteaux de la seigneurie de Montpellier dont son père, Guilhem VIII, était le seigneur. Elle a vécu à la charnière des XII^e et XIII^e siècle, dans ce Moyen-Age féodal où la société était divisée en trois ordres (ceux qui prient, ceux qui combattent, et ceux qui travaillent), où l'Eglise catholique imposait ses lois aux individus sous peine d'excommunication et d'enfer, et où la vie collective s'organisait dans les *castrums* et dans les villes qui constituaient des seigneuries, lesquelles s'inséraient dans des principautés (duchés, comtés et vicomtés) au sein des royaumes. Marie devient en 1204 seigneur de Montpellier et, au même moment, par son mariage avec Pierre le Catholique, comtesse de Barcelone et reine d'Aragon. Elle portera ces trois titres jusqu'à sa mort en avril 1213.

En réalité, Marie ne fut que symboliquement comtesse de Barcelone et reine d'Aragon. Son mari, qui a semblé très vite regretter de l'avoir épousée, ne l'a jamais associée à la conduite du comté ni à celle du royaume, où elle n'a d'ailleurs jamais résidé. En revanche, elle a montré en plusieurs occasions son attachement à la seigneurie de Montpellier. Elle y tenait tant qu'elle est allée jusqu'à Rome plaider auprès du pape, alors qu'on cherchait à la dépouiller de son titre et de ses biens, pour qu'il confirme qu'elle était bien seigneur légitime de Montpellier. Elle a d'ailleurs si bien plaidé, dans un contexte qui lui était fortement hostile, que le pape lui a donné raison. Mais elle est morte à Rome quelques jours seulement après ce jugement qui lui était favorable, à l'âge de trente et un ans, sans avoir eu le temps de faire le voyage de retour à Montpellier, peut-être empoisonnée par ceux qui avaient tenté de la destituer. Elle aura été seigneur de cette riche seigneurie pendant neuf années. Ce furent pour elle neuf années de difficultés considérables. Il est donc vrai, comme l'a écrit Henri Vidal, que sa vie fut “brève et pitoyable”.

Marie n'est pas, au Moyen-Age féodal, la seule femme qui ait été en charge d'une seigneurie. Plusieurs ont même dirigé un comté, voire un royaume. La femme noble, à cette époque, en Languedoc, pouvait hériter d'un fief en l'absence d'un héritier mâle. Elle pouvait aussi assurer la charge d'un fief après la mort de son mari et en attendant la majorité du fils qui devait en hériter, ou encore en l'absence de son mari parti faire la guerre ou en croisade. Si le fief était une châtelainie ou une petite

seigneurie, elle le dirigeait. S'il s'agissait d'une seigneurie plus importante, d'un vicomté ou d'un comté, elle pouvait en outre être amenée à jouer un rôle politique majeur. Le cas d'Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) est sans doute le plus emblématique. En Languedoc et en Catalogne, plusieurs femmes ont exercé un pouvoir politique important : Ermessende de Carcassonne, comtesse de Barcelone (975-1058) par exemple, Almodis de la Marche, comtesse de Toulouse puis de Barcelone (1020-1071), ou encore Ermengarde, vicomtesse de Narbonne (1127-1196). On pourrait citer aussi Adélaïde de Carcassonne, Ermengarde de Béziers, Guillemette de Nîmes, Adélaïde de Toulouse, et bien d'autres encore ⁽¹⁾. Marie de Montpellier fait partie de ces femmes qui ont pu accéder au pouvoir à l'époque féodale.

Il n'existe pas beaucoup de documents authentiques et sûrs qui permettent de retracer ce que furent la vie et l'action de la reine Marie : un texte dicté par elle, quelques actes officiels qui la mentionnent, quelques bulles papales qui évoquent tel ou tel événement la concernant, quelques lignes à son sujet rédigées par son fils Jacques le Conquérant dans ses mémoires. C'est peu, et pourtant son nom est resté dans l'histoire comme celui d'un personnage montpelliérain important, sans doute parce que des troubadours ont raconté des épisodes de sa vie, si bien que des historiens se sont intéressés à elle, et que des artistes ont voulu la faire revivre par le théâtre, le roman et même l'opéra. Mais au total, si l'on a beaucoup d'écrits sur elle, ces écrits véhiculent un mélange de vérités, d'approximations et d'inventions, ces dernières étant parfois reprises par des historiens et présentées comme des vérités. Cet amas d'écrits a fini par installer une image de Marie de Montpellier qui relève plus de la légende que de l'histoire. Qui fut vraiment Marie de Montpellier ? Comment a-t-elle assuré sa charge de seigneur de Montpellier ? A-t-elle marqué la ville et plus largement la seigneurie ? Quelles difficultés a-t-elle rencontrées et comment les a-t-elle affrontées ? Quelle femme et quel seigneur a-t-elle été ? Quel bilan peut-on tirer de son action ? L'objectif du présent propos est de tenter de répondre à ces questions en démêlant ce qui relève de la légende et ce qui relève de l'histoire. Pour cela il abordera deux points :

- 1 - **Ce que l'on a imaginé et colporté** : dans cette partie, on évoquera les récits légendaires et hagiographiques diffusés depuis le XIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui ainsi que leurs déclinaisons littéraires ;
- 2 - **Ce qui fut vrai** : on essaiera dans cette seconde partie de faire le point sur ce que les documents disponibles et les travaux historiques sérieux permettent de savoir sur la véritable Marie.

La conclusion de notre étude sera que le portrait que l'historien peut faire d'elle comporte deux traits majeurs. Il y a en quelque sorte deux Marie de Montpellier : Marie la malheureuse, et Marie la rebelle. Qu'elle ait été malheureuse parce qu'elle était mal aimée et souvent sacrifiée, cela est connu depuis longtemps et incontestable, même si la légende a parfois amplifié son malheur. Mais cela ne suffit pas à expliquer ce qu'elle a été et ce qu'elle a fait. En ce début de XIII^e siècle, le statut de la femme dans la société était en train de commencer à changer dans un sens qui ne convenait pas à Marie. Elle n'acceptait pas de voir rogner les libertés dont les femmes des générations antérieures jouissaient. Beaucoup de ses actes s'expliquent par ce refus. Elle fut certes malheureuse parce que mal aimée et sacrifiée, mais ce qui la caractérise surtout, c'est qu'elle ne se résignait pas au sort qu'on voulait pour elle. Curieusement, l'histoire n'a pas retenu ce qui pourtant est évident quand on fait le

point sur son existence : elle s'est souvent rebellée et a souvent réussi à empêcher ce qu'on entreprenait pour l'affaiblir ou la spolier. Marie de Montpellier – c'est la thèse qu'on propose ici – fut aussi et surtout "Marie la rebelle".

1 – Ce que l'on a imaginé et colporté : les recits légendaires

Cette première partie de la conférence du Recteur Christian NIQUE présente la légende de la reine Marie, qui était délaissée par le roi Pierre, qui voulait un enfant de lui, et qui a mis en place un stratagème pour obtenir de son mari, malgré lui, ce qu'elle souhaitait : elle lui a fait croire qu'une dame de ses pensées viendrait un soir coucher avec lui, mais c'est elle en réalité qui s'est glissée dans son lit. Neuf mois plus tard naissait Jacques le Conquérant, futur seigneur de Montpellier et futur roi d'Aragon. Cette première partie évoque les chroniques de Jacques, le fils de Marie, de Bernard d'Esclot, de Ramon Muntaner, ainsi que les écrits de nombreux historiens qui, du XIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui, ont mentionné cette légende. Christian Nique évoque également les artistes qui s'en sont inspirés pour proposer des pièces de théâtres, des romans et des opéras. Cette première partie n'est pas publiée ici. On la trouvera publiée in extenso sur le site de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

2 – Ce qui fut vrai : la réalité historique

Marie est la fille du seigneur de Montpellier, Guilhem fils de Mathilde, dit Guilhem VIII, et de la petite nièce de l'empereur de Constantinople, Eudoxie Comnène, qui se sont mariés aux environs de 1180. Leur mariage est le résultat d'une étonnante aventure, qui a fait écrire à Charles d'Aigrefeuille qu'on pourrait dire qu'il s'agit d'un roman (2). En effet, Eudoxie avait d'abord été promise au frère du roi Alphonse d'Aragon, qui souhaitait ainsi sceller une alliance avec Byzance, mais qui, à cause de changements d'alliances politiques, renonça à cette union pendant qu'elle faisait le voyage pour venir se marier. Eudoxie apprit, vraisemblablement en débarquant dans le port de Lattes, qu'elle n'avait plus de fiancé. La situation était sans aucun doute humiliante pour elle. Le port de Lattes faisant partie de la seigneurie de Montpellier, le jeune Guilhem VIII vint l'accueillir, et, peut-être parce qu'il pensait que ce serait pour lui prestigieux, il lui a proposé de l'épouser. Elle a accepté. Leur contrat de mariage prévoyait, selon les dires de leur petit-fils Jacques le Conquérant, que le premier enfant, garçon ou fille, qui naîtrait de leur union hériterait de Montpellier (3). Un peu plus tard, en 1182 vraisemblablement, Marie naissait. Elle semblait donc promise à devenir seigneur de Montpellier (4).

On a cru longtemps qu'Eudoxie était la fille et non la nièce de l'empereur de Constantinople. Cette croyance, qui a pu tromper les historiens, provient du fait que Jacques le Conquérant, dans sa chronique autobiographique, a présenté l'histoire de cette manière. Le troubadour Folquet, qui se disait épris d'elle, qualifiait lui aussi Eudoxie d'impératrice (5). Sa propre fille Marie, en 1027, signe un texte dans lequel elle se nomme "fille de l'impératrice" (6). Il semble que de son vivant l'opinion l'ait prise pour une fille de l'empereur. En tout cas, fille ou nièce, l'empereur Manuel Comnène meurt en 1180 et la dynastie des Comnène perd le pouvoir en 1185. Deux

ans plus tard, Guilhem VIII répudie Eudoxie. A-t-il alors été déçu que sa femme ne représente plus pour lui un espoir d'ascension sociale ? Ou bien le couple s'est-il délité par manque d'affinité ? Ou bien encore a-t-elle trompé son mari avec le troubadour Folquet qui la courtisait ? Ou, et plus simplement, Guilhem voulait-il un fils alors qu'elle ne pouvait pas le lui donner ? Toutes ces raisons ont été avancées par les historiens de la période (7), mais aucune n'est étayée par quelque preuve que ce soit. Toujours est-il qu'Eudoxie est évincée de la cour de Montpellier par son mari et qu'elle vit dès lors à l'abbaye d'Aniane.

Marie n'a que cinq ans environ quand sa mère est répudiée. Son père, d'après d'Aigrefeuille, était allé faire un séjour à la cour d'Aragon, et "y avait pris de l'amour pour une dame de cette cour", Agnès de Castille, une parente du roi qu'il épousa en 1187 sans que son divorce avec Eudoxie ait été prononcé (8). Marie avait dès lors une marâtre, et bientôt plusieurs demi-frères et demi-sœurs : Agnès et Guilhem eurent ensemble six garçons et deux filles. Guilhem, sans doute poussé par Agnès, décida d'organiser son héritage de telle manière que ce soit son premier fils, qu'il avait eu avec Agnès, qu'il avait d'ailleurs prénommé Guilhem, qui devienne après lui seigneur de Montpellier. Mais un double problème se posait alors à lui : d'abord sa fille Marie, qui était l'aînée, pouvait en droit prétendre à hériter du titre de seigneur de Montpellier (9) ; et d'autre part son fils Guilhem, qui était né alors que ses parents n'étaient pas mariés, était un enfant illégitime, et il ne pouvait pas, en matière d'héritage, passer devant l'enfant légitime qu'était Marie. Pour ces deux raisons (le fait que Marie soit l'aînée et soit un enfant légitime contrairement à son demi-frère), Guilhem VIII et Agnès ne pouvaient retirer à Marie son droit à devenir seigneur de Montpellier. Ils n'eurent de cesse, pendant plusieurs années, que de chercher la solution qui leur permettrait d'écarter Marie et de faire hériter leur petit Guilhem.

Ils tentèrent une première opération, mais celle-ci tourna vite court. En 1191, ou peut-être au début de 1192, ils font épouser Marie, qui a à peine plus de dix ans, par le vicomte Barral de Marseille, qui a dépassé la quarantaine (10) et qui vient de répudier son épouse Adélaïde de Porcelet. Pour plus de sécurité, ils lui auraient fait signer une renonciation à son droit à hériter de la seigneurie. Mais le mariage ne dura guère : Barral meurt quelques mois après la noce, et la petite Marie, veuve à moins de douze ans, revient à Montpellier chez son père et sa marâtre. La solution imaginée pour l'écarter n'a pas marché. Ils vont donc recommencer. Alors que Marie n'a encore qu'une quinzaine d'années, son père Guilhem VIII va la marier à nouveau, cette fois avec le comte Bernard de Comminges, qui vient lui aussi, trois mois plus tôt, de répudier sa troisième épouse. En novembre 1197, Bernard, accompagné de dignitaires du comté, vient à Montpellier et épouse Marie en grandes pompes. On signe un acte de mariage qui notamment donne en douaire à la mariée le château de Muret, et on lui fait signer un acte de renonciation à son droit d'héritage sur la seigneurie de Montpellier (11). Et voici donc Marie qui part en Comminges, d'où en principe elle ne devrait pas revenir.

En réalité, ce mariage ne durera pas longtemps lui non plus. Marie donne rapidement naissance à une première fille (Mathilde) mais la mésentente s'installe dans le couple. Bernard envisage de répudier Marie (elle a maintenant environ seize ans) et demande à l'évêque de Comminges et à l'archevêque d'Auch de prononcer la dissolution du mariage, mais ils refusent. Il semble que Bernard ait alors maltraité sa jeune épouse pour la contraindre à partir, si bien qu'aux alentours de 1200 elle

revient se réfugier à Montpellier chez son père. Guilhem VIII ne pouvait qu'être contrarié par cette évolution de la situation de sa fille : si Marie divorçait de Bernard, son acte de renonciation à l'héritage, qui était lié au mariage, deviendrait caduc. Guilhem VIII écrivit au pape pour se plaindre du non-respect du contrat de mariage par son gendre. Dans des conditions que l'on ignore, sans doute sur injonction de son père, Marie repart en Comminges et le couple reprend la vie commune. Elle met au monde une seconde fille (Pétronille). En décembre 1201, toute la famille se rend à Muret, où Marie et ses enfants reçoivent l'hommage de la population. Le couple se serait-il ressoudé ? Les 28 et 29 décembre, le pape signe plusieurs bulles qui interdisent à Bernard, sous peine d'excommunication, de répudier Marie (12). Cette menace n'aura pas d'effet : Bernard et Marie vont se séparer définitivement, et Marie va une nouvelle fois revenir à Montpellier, sans doute fin 1201 (selon l'historien Rouquette) ou fin 1202 (selon l'historienne Amado) (13). Marie, vers l'âge de dix-neuf ou vingt ans, se retrouve à nouveau sans mari. Elle avait, en se mariant, signé un acte de renonciation au titre de seigneur de Montpellier. Puisque le mariage était rompu, la question de la validité de cet acte pouvait être posée, et en conséquence l'on pouvait penser qu'elle retrouvait son droit à hériter de la seigneurie.

A la mort de son père, en novembre 1202, elle ne deviendra pourtant pas seigneur de Montpellier. Guilhem VIII avait envoyé au printemps 1201 deux émissaires à Rome pour solliciter du pape la légitimation de son fils : un tel acte lui aurait permis d'en faire par testament l'héritier de la seigneurie. En juillet, le pape lui a répondu qu'il lui faudrait d'abord étudier la légitimité de son mariage avec Eudoxie (autrement dit, si le mariage avec Eudoxie est légitime, alors le mariage avec Agnès ne peut pas l'être, et dans ce cas le fils d'Agnès est lui-même un enfant illégitime). Après avoir reçu cette réponse d'attente qui lui laisse peu d'espoir, Guilhem VIII envoie en 1202 un nouvel ambassadeur à Rome pour réitérer sa demande. Toujours dans l'attente d'une réponse, et sans doute parce qu'il est malade, il rédige le 4 septembre 1202 un testament par lequel il désigne son fils comme héritier de la seigneurie. Il meurt début novembre 1202 : le testament s'applique alors et son fils devient donc seigneur de Montpellier sous le nom de Guilhem IX. Le pape signera début décembre 1202, quelques jours après l'avènement de Guilhem IX, une lettre en réponse à la demande de légitimation de son fils que lui avait présentée Guilhem VIII. Cette bulle longue et argumentée, intitulée *Per Venerabilem*, précise que, le mariage de Guilhem et d'Eudoxie n'ayant jamais été dissout, le fils de Guilhem et d'Agnès (Guilhem IX) est un enfant illégitime (14). Cette décision, prise début décembre 1202, n'a pu arriver à Montpellier que vers la fin décembre au plus tôt. A ce moment, Guilhem IX était déjà intronisé seigneur depuis deux mois au moins : personne ne semble avoir demandé que, par application de la bulle, il soit destitué au profit de sa demi-sœur Marie. La raison en est sans doute que, si Marie a quitté son mari Comminges, leur mariage n'a pas été officiellement dissout et qu'en conséquence son acte de renonciation à l'héritage n'est pas officiellement invalidé. Si son mariage avait été annulé officiellement, elle aurait pu tenter de faire reconnaître son droit de seul enfant légitime à devenir seigneur de Montpellier. Pour l'heure, c'est donc le petit Guilhem IX (il n'a alors qu'environ douze ans) qui, flanqué d'une sorte de conseil de régence désigné par son père dans le testament, prend la tête de la seigneurie de Montpellier. On ne sait pas précisément où et comment a vécu Marie dans les mois qui ont suivi l'accession de son demi-frère à la tête de la seigneurie. Selon l'historien Rouquette, elle serait revenue à Montpellier

après sa séparation d'avec Comminges et se serait établie "dans cette ville ou dans les environs" (15). En tout cas, moins de deux ans après l'avènement de Guilhem IX, Marie va devenir seigneur de Montpellier.

Les conditions dans lesquelles elle devient seigneur restent encore aujourd'hui à élucider. Guilhem IX n'a régné qu'environ un an et demi, de novembre 1202 aux environs de Pâques 1204, et Marie le remplace suite à ce qu'on appelle désormais la "révolution montpelliéraine de 1204". Pour les historiens, comme l'écrit Rouquette, "cette révolution est une énigme, et avec les documents que nous avons il est très difficile de l'expliquer et de voir comment se succédèrent les événements (16). A-t-elle voulu prendre sa revanche ? A-t-elle été sollicitée par quelques notables qui n'aimaient pas Guilhem IX et sa mère pour envisager une action qui permettrait de les évincer ? A-t-elle rencontré le roi d'Aragon (qui semble être passé à Montpellier entre 1202 et 1204) et a-t-elle alors conçu avec lui l'opération qui lui a permis de prendre possession de la seigneurie dont elle estime sans doute être l'héritière légitime (17) ? A ce jour, on n'en sait rien. Les faits sont les suivants :

- **le 9 novembre 1202**, Guilhem VIII meurt et en vertu de son testament son fils lui succède sans qu'il y ait de contestation connue ;
- **le 1^{er} août 1203**, Guilhem IX prête serment de fidélité à l'évêque de Maguelone en présence de nombreux dignitaires dont le roi Pierre d'Aragon ;
- **le 25 avril 1204**, des montpelliérains prêtent serment de fidélité à Guilhem IX ;
- **entre le 25 avril 1204 et le 15 juin 1204**, à une date inconnue, en présence du roi d'Aragon, Guilhem IX abdique et quitte Montpellier ;
- **le 15 juin 1204**, Marie, devenue seigneur après l'abdication de son demi-frère, épouse le roi d'Aragon : elle apporte en dot à son époux Montpellier et toutes les châtelainies ainsi que tous les droits qui en relèvent (18), et elle reçoit en douaire le comté du Roussillon, dont le château de Collioure où elle résidera souvent ;
- **le 17 juin 1204**, Pierre d'Aragon prête serment de fidélité à l'évêque de Maguelone
- **le 17 juin 1204**, Marie fait de même ;
- **le 15 août 1204**, Pierre approuve par serment la Coutume de Montpellier
- **le 29 août 1204**, Marie prête également serment d'approbation de cette coutume.

Il n'aura donc fallu qu'à peine quatre mois pour faire partir Guilhem IX et le remplacer dans la fonction seigneuriale par Pierre et Marie. Si aucun document ne permet aujourd'hui de savoir pour quelles raisons cette révolution a eu lieu, par qui elle a été initiée et conduite, ni comment elle s'est déroulée, quatre thèses ont cependant été avancées :

- pour d'Aigrefeuille et Rouquette, il s'agirait d'une revanche de Marie, qui aurait agi pour entrer en possession de son héritage légitime, avec le concours de notables qui n'aimaient pas Guilhem IX ni surtout sa mère, laquelle avait un caractère difficile et cherchait un peu trop à amasser des richesses à son profit ;
- pour Germain, il s'agirait d'un mouvement d'émancipation communale : les consuls se seraient débarrassés de leur seigneur et auraient proposé à Pierre et Marie de le remplacer à la condition qu'ils prêtent serment de fidélité à la charte de la commune ;

- pour Higounet, le roi d'Aragon avait des visées sur Montpellier et il aurait dès 1201 monté un vaste complot pour en devenir le seigneur : il aurait demandé au comte de Comminges d'épouser Marie dans l'attente qu'il puisse lui-même l'épouser, puis de la répudier le moment venu, ce qui lui permettrait de se marier avec elle et de devenir ainsi seigneur de Montpellier ;
- pour Vidal, le roi d'Aragon, parce qu'il voulait détenir la puissante ville commerciale qu'était Montpellier, aurait pris l'initiative de faire abdiquer Guilhem IX pour que Marie puisse devenir seigneur, puis il l'aurait ensuite épousée pour entrer lui-même en possession de Montpellier (19).

Les trois premières de ces thèses présentent le défaut de n'être suggérées par aucun texte : ce ne sont que des hypothèses sans véritable fondement. La thèse de Vidal (ce serait le roi d'Aragon qui aurait tout manigancé et dirigé, dans son seul intérêt) est au contraire bien étayée et très convaincante. Il met en évidence le fait que Pierre est depuis janvier 1204 dans le midi de la France, qu'il s'est rapproché du comte de Toulouse qui lui aurait donné son accord et prêté de l'argent, et surtout qu'il aurait assisté à l'annonce publique par Guilhem IX de son abdication (20). Comme l'écrit Vidal, "Pierre est donc devenu maître de Montpellier et son mariage a été l'instrument de son ambition (21)". Cependant, malgré ce que dit la tradition historiographique, rien ne prouve qu'il s'agit d'une "révolution", c'est-à-dire d'un coup de force illégal. Lorsque Guilhem IX devient seigneur, Marie est certes revenue à Montpellier mais son mariage avec Comminges n'a pas été officiellement annulé et sa renonciation à son droit à la seigneurie, qui était lié à ce mariage, pouvait donc être considérée comme toujours juridiquement valide, ce qui peut expliquer que ce soit son demi-frère qui soit devenu seigneur. Mais dès lors qu'elle est mariée avec Pierre d'Aragon et que personne ne conteste ce mariage, elle peut faire valoir qu'elle n'est plus mariée avec Comminges, donc que son acte de renonciation est devenu caduc, et qu'elle peut légitimement revendiquer le titre de seigneur de Montpellier. Son mariage avec Pierre peut en conséquence être considéré comme une sorte de "donnant-donnant" : il permet à Marie d'hériter légitimement de la seigneurie et il permet à Pierre de devenir seigneur avec elle. Il n'y a donc en 1204 aucune révolution mais seulement une alliance de Pierre d'Aragon et de Marie qui décident de se marier pour changer la situation juridique des héritiers potentiels de Montpellier. D'ailleurs Guilhem IX n'est pas chassé mais il abdique, et Pierre ne le traite pas en ennemi mais l'héberge, lui et sa famille, en Aragon. Il est possible que ce soit Pierre d'Aragon qui ait imaginé avec ses conseillers cette opération dont il est l'un des bénéficiaires, mais il est évident que Marie a elle aussi participé à l'opération. Il est permis de penser qu'après ses deux mariages qui furent deux échecs, elle a agi pour entrer en possession d'un titre et d'une seigneurie qui devaient en droit lui revenir mais que son père ne voulait pas lui transmettre. Par cette habile opération, le destin de Marie s'est soudain éclairci : de femme répudiée elle devient seigneur de Montpellier, comtesse de Barcelone, et reine d'Aragon. C'est d'ailleurs en mentionnant ces trois titres qu'elle signe fin juillet 1204 son approbation de la coutume de Montpellier (22).

Mais le destin de Marie va bientôt s'assombrir à nouveau, et sa vie va être jalonnée d'épreuves difficiles et douloureuses, qui vont se succéder comme les étapes d'un chemin de croix. Quelques mois après le mariage, en octobre 1204, le roi Pierre décide d'aller se faire couronner à Rome par le pape. Il emmène avec lui de nombreux seigneurs et chevaliers, mais la reine Marie n'est pas du voyage. On

en ignore la raison, mais on peut de voir là l'indice que le couple est peu uni et peut-être même qu'il est déjà en crise. Pierre revient à la toute fin de l'année 1204, passe par Marseille où il s'emploie à délivrer son frère qui est prisonnier du comte de Forcalquier, puis rejoint Montpellier, où il est encore le 1^{er} mars 1205 (23). Le 15 mars, Marie et lui sont dans leur château de Collioure. De là, ils traversent la Catalogne et partent pour l'Aragon, ce qui permet à Marie de visiter les Etats de son époux (24). En juin, ils sont de retour à Montpellier (où ils signent la charte des coutumes), et en septembre ils sont à Collioure (25) : c'est là que Pierre obtient de Marie qu'elle lui signe (le 11 septembre 1205) un acte de donation de tous ses biens au cas où elle disparaîtrait (26). Pierre a-t-il exigé de Marie cette donation ? L'a-t-il extorqué par la menace ou la force ? Ou bien Marie est-elle alors tellement attachée à lui qu'elle en fait son héritier ? L'histoire ne le dit pas, mais ce qui va se passer dans les semaines qui suivent laisse penser que Pierre veut gérer seul et comme s'ils lui appartenaient les biens de sa femme.

En effet, en octobre 1205 Marie accouche, à Collioure, d'une petite fille, Sancier, et cette naissance va déclencher une première crise grave dans le couple (en tout cas la première crise grave connue). Quelques jours après la naissance de Sancier, en octobre, son père le roi Pierre décide de la fiancer avec le fils du comte de Toulouse, qui lui a huit ans (27). Le roi et le comte signent ensemble un contrat : la petite fille, pour le mariage, apportera en dot la seigneurie de Montpellier. Pierre n'a pas consulté Marie et a pris seul cette décision, alors que l'acte de donation qu'ils ont signé quelques semaines plus tôt prévoyait qu'il ne pourrait disposer des biens de Marie (la seigneurie) qu'au cas où Marie mourrait: il agit alors comme si Montpellier lui appartenait déjà, comme si Marie n'en était plus seigneur, comme si elle était morte. Pire, il a mentionné dans l'acte de fiançailles qu'au cas où lui-même disparaîtrait Sancier serait immédiatement propriétaire de la seigneurie, ce qui revient à dire que Marie serait alors totalement spoliée de ce qui lui appartient. Quand elle l'apprend et qu'il lui demande de l'approuver, elle refuse. Il s'en suit une violente dispute, mais elle ne cède pas. Pierre se retire après l'avoir menacée, si elle persiste dans son refus, de l'abandonner et d'abandonner Montpellier "parce qu'il ne voulait pas avoir une terre, une seigneurie ou une femme ou autre chose que ce soit dont il ne pût disposer à sa volonté". Marie consulte alors ses conseillers qui lui disent qu'elle est sous la dépendance du roi. Alors, craignant les menaces, elle finit par dire "j'approuve par force" et rédige (ou dicte) aussitôt un texte où elle consigne ces faits et qu'elle termine en mentionnant qu'elle n'a donné son approbation que "contrainte et forcée". Cette charte, qui a été découverte dans les années 1850 (28), est de la part de Marie comme un cri de désespoir : "voyant et considérant que ces conventions (concernant les fiançailles de Sancier) sont à mon grand détriment, je n'ai pas voulu les approuver ni les confirmer. Aussi de la part du roi mon mari j'ai été l'objet d'indignes menaces ; j'ai été crucifiée" écrit-elle. Mais l'affaire n'ira pas plus loin : Sancier meurt peu après, alors qu'elle est encore bébé, et le contrat de fiançailles qui risquait de spolier Marie devient de fait caduc.

Cependant le conflit entre Pierre et Marie ne restera pas sans suite : dans les mois qui suivent, Pierre écrit au pape pour lui demander l'annulation de son mariage avec Marie (au double motif qu'elle serait encore mariée avec Comminges et qu'il aurait eu lui-même des relations avec une parente de sa femme). Par ailleurs, il envoie des ambassadeurs demander de sa part la main de Marie de Montferrat, l'héritière du royaume de Jérusalem. Est-ce parce qu'il n'a pas apprécié que Marie lui

résiste ? Ou bien parce qu'il veut par ambition contracter une union plus flatteuse pour lui ? En tout cas, en ce début 1206, le roi d'Aragon a fermement l'intention de se séparer de Marie de Montpellier ⁽²⁹⁾. Le 17 juin 1206, le pape Innocent III envoie une bulle à l'évêque de Maguelone et à son légat Pierre de Castelnau pour leur demander d'enquêter sur les arguments apportés par Pierre en appui de sa demande d'annulation du mariage. Voilà donc Marie âgée de vingt ans qui s'est retrouvée veuve après le décès de son premier mari et répudiée par le second, qui risque maintenant de voir son troisième mariage annulé si le pape donne raison à Pierre. Pour l'heure, il lui faut attendre les conclusions de l'enquête commandée par le Saint Père.

La seconde moitié de l'année 1206 verra Marie à nouveau au cœur d'une situation particulièrement difficile, et encore une fois à cause de son mari : elle va se trouver confrontée à ce que l'on appelle "la révolte de 1206". En 1204, Pierre avait emprunté 75 000 sols à Raymond VI pour financer son voyage à Rome. En 1205, il avait emprunté la même somme aux consuls de Montpellier et avait alors hypothéqué en leur faveur tous ses droits et revenus du château et de la ville de Lattes, et Marie n'avait ratifié que deux semaines plus tard. Le 4 juillet 1206, il emprunte à nouveau 100 000 sols aux consuls. Ceux-ci acceptent mais lui imposent de dures conditions : que Pierre hypothèque le château et la ville de Montpellier ainsi que la seigneurie qui leur est attachée et qu'il autorise les consuls à jouir des biens hypothéqués pendant deux ans au moins et jusqu'à ce que l'emprunt leur soit remboursé. Bien plus, les consuls exigent et obtiennent que, pendant le temps où ils auront la jouissance des biens, les vassaux cessent de prêter hommage à Pierre et Marie et leur prêtent hommage à eux. Comme l'écrit Rouquette, l'acceptation de ces conditions équivalait à une "abdication passagère" ⁽³⁰⁾. Le roi signe l'accord avec les consuls le 4 juillet 1206, promet que Marie le signera également, et reçoit l'argent. Quelques semaines plus tard, en août et septembre, les montpelliérains se révoltent contre Pierre d'Aragon et le chassent de la ville : ils est obligé de se réfugier dans le château de Lattes. Il s'en suit entre les montpelliérains et leur seigneur-roi une guerre violente : le château de Montpellier est fortement endommagé, et celui de Lattes est pris et pillé ; Pierre et ses fidèles sont contraints de s'enfuir ; des batailles ont lieu pendant plusieurs semaines, qui font d'importants dégâts et même des morts. Il ne reste aujourd'hui aucun témoignage d'époque sur les causes de cette violente révolte qui fut en réalité une véritable guerre locale entre les habitants dirigés par leurs consuls et les troupes de leur seigneur. Trois hypothèses ont été émises par les historiens :

- pour Devic et Vaissette et pour Germain, le roi aurait violé les coutumes qu'il avait approuvées en 1204 ;
- pour d'Aigrefeuille, le roi aurait commis des injustices dans l'utilisation de l'emprunt qu'il venait de faire ;
- pour Rouquette, Marie aurait refusé de donner son approbation aux conditions mises à l'emprunt, et ce refus aurait indisposé les consuls et la population.

Cette troisième hypothèse est la plus convaincante. Il est vrai que sans la signature de Marie, seigneur légitime, l'acte qui mentionne les conditions de l'emprunt n'avait aucun fondement juridique et les consuls pouvaient se sentir bernés car ils avaient prêté l'argent mais n'avaient pas la contrepartie promise. De son côté, dans la mesure où Pierre venait d'engager une procédure de divorce, Marie pouvait à juste titre craindre qu'il ne rembourse jamais l'emprunt, qu'en conséquence les consuls fassent jouer l'hypothèque, et qu'elle ne récupère jamais ses biens. C'est, si

l'on suit Rouquette, la raison pour laquelle elle n'aurait pas voulu signer son accord à cet emprunt. Et c'est ce qui aurait engendré la réaction violente des consuls et de la population.

Pour tenter de mettre un terme à la révolte, l'évêque de Maguelone et le légat du pape se sont employés à faire adopter un pacte acceptable par toutes les parties, c'est-à-dire par les consuls, par Pierre, et par Marie. Leur action a alors permis d'aboutir à un acte qui prévoyait le pardon réciproque, la restitution des biens confisqués, la libération des prisonniers, et la réparation des dommages matériels. Pour Pierre, le pacte était acceptable dans la mesure où il lui confirmait l'emprunt dont il avait besoin. Pour les consuls, il l'était aussi dans la mesure où l'hypothèque et le droit de jouissance des biens hypothéqués étaient également confirmés. Pour Marie, il comportait une disposition intéressante : au cas où le couple royal serait séparé avant la restitution des biens, c'est à Marie et non à Pierre que les consuls remettraient à terme la seigneurie. C'est sans doute pourquoi, après que le roi et les consuls eurent signé le 27 octobre 1206 ce pacte (que l'on appelle désormais la paix de Villeneuve), Marie le signa également (le 24 novembre suivant). A partir de cette date, ses biens sont certes hypothéqués et elle ne pourra en jouir tant que l'emprunt ne sera pas remboursé, mais elle a la garantie que c'est bien elle que les consuls reconnaissent comme seigneur légitime et que c'est à elle qu'ils restitueront la seigneurie le moment venu ⁽³¹⁾.

C'est à cette période, peu après le règlement de la révolte de 1206, que surviennent les événements à partir desquels, ultérieurement, se construira la légende de Marie de Montpellier. En signant la paix de Villeneuve, Pierre d'Aragon s'était engagé à ne plus rentrer dans Montpellier ni dans les autres lieux hypothéqués avant d'avoir totalement remboursé sa dette ⁽³²⁾. Les deux époux vivaient séparés, Pierre aux environs de Montpellier avec ses troupes et Marie au château de Mireval, et l'on attendait la décision du pape concernant la demande d'annulation du mariage. Malgré l'interdiction qui lui était faite par l'acte de Villeneuve d'entrer dans un château hypothéqué, le roi est venu rendre visite à la reine à Mireval et les deux époux se sont un bref moment réconciliés. Conséquence de cette réconciliation passagère, Marie accoucha d'un fils (le futur Jacques le Conquérant) le 1^{er} février 1208. C'est pour donner une explication à cette réconciliation étonnante, qui eut lieu alors que Pierre ne voulait plus de Marie et qu'ils vivaient séparés, et sans doute pour qu'on s'amuse de cette situation improbable, qu'une légende s'est forgée, racontant que la reine aurait piégé le roi pour se glisser dans son lit sans qu'il s'en rende compte. Rien n'accrédite cette légende. Le seul fait incontestable est qu'il y a eu une réconciliation entre les deux époux et que de cette brève réconciliation est né le petit Jacques.

Peu après la réconciliation, et bien longtemps avant la naissance de Jacques, le couple s'est à nouveau séparé, et Pierre est reparti en Aragon. Il semble à cette époque mettre à exécution la menace qu'il avait faite à Marie en 1205 : il se désintéresse d'elle et il se désintéresse de Montpellier. Puisqu'il a demandé à faire annuler leur mariage, c'est qu'il a lui-même renoncé au titre de seigneur de Montpellier (qu'il ne détient que par son union avec Marie). D'ailleurs Marie agit désormais seule en qualité de seigneur de Montpellier et les consuls aussi bien que l'évêque de Maguelonne la reconnaissent comme telle dès 1207 : le 8 août, elle autorise les consuls à détruire le château et les fortifications de la ville, et surtout elle prête, le 13 avril suivant, serment de fidélité à l'évêque de Maguelone ⁽³³⁾. Elle semble donc avoir pris acte du départ de son mari. Pourtant, et cela ne semble pas avoir été

remarqué par ses biographes, elle se rend au printemps 1208 en Aragon. En compagnie d'une des sœurs de Pierre, elle y visite le couvent de Sigéna, qui est le lieu d'éducation des infantes et de sépulture des membres de la famille royale, et où réside la mère de son mari (34). Aucun historien ne semble s'être interrogé sur la raison pour laquelle elle fait ce voyage étonnant dans sa belle-famille alors que son mari l'a quittée. Pour comprendre ce qui justifie ce déplacement, il faut se souvenir qu'elle vient d'accoucher quelques semaines plus tôt, le 1^{er} février 1208, et que Pierre était absent et n'a donc pas reconnu l'enfant comme étant son fils. Si elle voulait que Jacques puisse un jour devenir roi d'Aragon, il lui fallait le faire reconnaître en Aragon comme l'héritier légitime de Pierre. Sans aucun doute elle a fait ce déplacement dans sa belle-famille pour présenter le petit Jacques et tenter de le faire reconnaître comme le fils du roi. Dans un premier temps, ce voyage ne semble pas avoir produit d'effet. Pierre ne reconnaît pas cet enfant : dans un traité qu'il signe en juin 1209, plus d'un an plus tard, il évoque ses héritiers possibles mais il est totalement muet sur l'existence de Jacques (35). Le temps passant, il finit pourtant par accepter sa paternité : au début 1210, alors que le petit Jacques n'a encore que trois ans à peine, il le fiance avec une petite fille héritière du comté d'Urgell (36). Un an plus tard, il oublie d'ailleurs cette promesse et fiance à nouveau le petit Jacques, cette fois avec la fille de Simon de Montfort (37). Dans l'acte qu'il signe, il promet au futur couple la seigneurie de Montpellier : il se souvient qu'il en est le seigneur par son mariage, mais c'est une nouvelle fois pour tenter de spolier Marie, comme il l'avait fait après la naissance de Sancie. En outre, il lui retire son enfant pour le confier, comme garantie de l'engagement, à Simon de Montfort qui est donc chargé de l'élever et de l'éduquer. Marie aura finalement réussi à faire reconnaître son fils par le roi Pierre, mais la conséquence en ce début 1211 est qu'il lui est retiré (38).

De même qu'elle pouvait craindre que le droit de son fils à hériter du royaume d'Aragon ne soit pas reconnu, Marie pouvait également craindre que le droit de Jacques à hériter de Montpellier ne soit pas respecté. Elle avait évincé en 1204 son jeune frère Guilhem IX et pris sa place de seigneur, et elle devait veiller à ce que celui-ci ne cherche pas à reconquérir le titre. Elle était dans l'attente de la décision du pape concernant la confirmation ou la dissolution de son mariage avec Pierre : si cette dissolution venait à être prononcée au motif que son mariage avec Comminges n'a jamais été dissout (ce qui est le motif avancé par Pierre), alors son acte de renonciation à l'héritage de la seigneurie pourrait peut-être être considéré à nouveau comme valide, et Guilhem IX pourrait alors prétendre qu'elle n'est pas légitime pour être seigneur et il pourrait tenter de la faire renverser. En outre, dans ce cas, son fils Jacques serait considéré comme un bâtard et aurait donc moins de droit que Guilhem IX à devenir seigneur de Montpellier. Il y avait donc urgence à agir. Le 28 juillet 1209, Marie rédige un premier testament, par lequel elle institue son fils héritier universel, et désigne le seigneur de Lunel comme héritier en second rang. Le 6 octobre 1211, elle rédige un second testament par lequel elle confirme qu'elle désigne Jacques comme héritier de la seigneurie et place ses deux filles (celles qu'elle avait eues avec le comte de Comminges) en second et troisième rang. Manifestement, elle organise sa succession pour que son demi-frère Guilhem IX ne puisse jamais redevenir seigneur de Montpellier (39). Il se peut qu'elle ait fait ce second testament parce qu'elle a appris que Guilhem IX a écrit en 1211 au pape pour se plaindre que sa sœur tienne, selon lui injustement, l'héritage des Guilhem de Montpellier (40). Cette requête a une conséquence : peut-être convaincu par les

arguments du requérant, peut-être influencé par des amis de Pierre d'Aragon, le pape écrit à Marie le 6 juin 1212 une lettre par laquelle il lui précise que Guilhem IX est en droit l'héritier de Guilhem VIII, et par laquelle il lui ordonne de lui rendre la seigneurie ou bien de venir comparaître devant un tribunal papal à Rome. Tout ce qu'elle a construit depuis 1204 et vivement défendu est alors en voie de s'écrouler. Elle risque de perdre son titre de seigneur, et son fils risque de ne jamais hériter ni de la seigneurie ni du royaume d'Aragon. Une fois de plus, elle va devoir agir pour essayer de ne pas se faire spolier.

La lettre du pape ne laisse à Marie que deux possibilités : ou tout abandonner ou aller à Rome pour tenter de défendre ses droits et ceux de son fils. Elle décide d'aller à Rome et y arrive en octobre 1212. Elle va devoir convaincre le Saint Père qu'elle est en toute légitimité seigneur de Montpellier, mais aussi, pour que son fils ne soit pas considéré comme un bâtard de Pierre d'Aragon et puisse un jour devenir roi, elle va aussi devoir convaincre le pape de la légitimité de son mariage avec Pierre (qui, on le sait, en a demandé l'annulation). Le 19 janvier 1213, trois mois environ après son arrivée à Rome, Innocent III rend son jugement sous la forme d'une bulle : il lui donne satisfaction sur les deux points. Concernant les prétentions de Guilhem IX, le pape explique qu'il n'est pas un fils légitime de Guilhem VIII et qu'en conséquence Marie, qui est, elle, une fille légitime de Guilhem VIII, a priorité sur lui pour l'héritage de la seigneurie. Concernant la demande d'annulation du mariage, le pape ne retient pas l'argument avancé par Pierre, selon qui son mariage avec Marie ne serait pas valide parce qu'elle était encore mariée avec Comminges quand il l'a épousée : pour le pape le mariage de Marie et de Comminges n'a jamais eu d'existence légale parce que Comminges n'était pas juridiquement divorcé de sa précédente épouse lorsqu'il a épousé Marie. La bulle du 19 janvier 1213 confirme donc Marie dans son double titre de seigneur de Montpellier et de reine d'Aragon, et confirme les droits de son fils à hériter et de la seigneurie et du royaume ainsi que de tous les autres biens de son père (notamment le comté de Barcelone) (41).

La semaine suivante, Pierre, qui n'a sans doute pas encore connaissance de la décision du pape, donne en fief à Guilhem IX la seigneurie de Montpellier. C'est un coup de force incompréhensible à ce jour. Peut-être a-t-il appris que Marie qui est à Rome depuis trois mois serait gravement malade et peut-être pense-t-il qu'elle ne reviendra jamais et qu'il est en conséquence et en vertu de la donation qu'elle lui a faite en 1205 désormais le seigneur de Montpellier ? Peut-être estime-t-il que Montpellier fait désormais de fait partie de son royaume ? Peut-être s'appuie-t-il sur la précédente lettre du pape (de juin 1212) qui enjoignait Marie de rendre Montpellier à Guilhem IX ? On ne saura sans doute jamais ce qui l'a motivé pour faire ce coup de force. Quoi qu'il en soit, la décision du pape validant les droits de Marie a dû lui arriver dans les jours qui ont suivi cette tentative de réinstallation de Guilhem IX, et cette tentative a donc été sans effet (42). D'ailleurs le pape ne s'est pas limité à confirmer les droits de Marie : par un courrier du 8 avril 1213, il a aussi demandé aux consuls de lui rembourser en partie les revenus de la seigneurie qu'ils ont encaissés illégalement depuis plusieurs années et qui auraient dû lui revenir. La paix de Villeneuve de 1206 avait, on l'a évoqué précédemment, prévu que les consuls pourraient jouir des revenus de la seigneurie jusqu'au remboursement de l'emprunt que leur avait fait Pierre (cf ci-dessus) : le pape constate qu'ils en jouissent toujours alors qu'ils ont reçu ainsi plus que la somme empruntée et qu'ils auraient dû rendre

cette jouissance à Marie, et il leur demande de lui rendre la moitié du trop perçu (43). Marie de Montpellier est désormais en situation de disposer pleinement de tous ses droits, de tous ses titres, et de tous ses biens.

Mais le destin ne le voudra pas ainsi. Alors qu'elle est toujours à Rome, elle rédige une troisième fois son testament, le 20 avril 1213. Elle confirme alors que l'héritage de la seigneurie reviendra à son fils Jacques ou à défaut à ses filles, et elle ajoute qu'elle souhaite être enterrée à Rome, dans la basilique Saint-Pierre. Elle est alors malade et se sent condamnée. Certains historiens ont évoqué le fait qu'elle aurait pu être empoisonnée par des hommes de Pierre d'Aragon (44). Elle meurt dans les derniers jours d'avril 1213, et elle est enterrée, comme elle l'a souhaité, à Saint-Pierre de Rome, dans la chapelle Sainte Pétronille. Pierre ne lui survivra guère : il mourra quelques mois plus tard, le 15 septembre 1213, lors de la bataille de Muret contre Simon de Montfort. Son fils Jacques, grâce à la décision que le pape avait prise en janvier concernant les droits de Marie et la légitimité de son mariage, deviendra, sans contestation aucune, seigneur de Montpellier, comte de Barcelone, et roi d'Aragon. Marie est morte, mais elle a réussi à gagner ce qui a été le combat d'une grande partie de sa vie : obtenir la confirmation de ses titres de seigneur de Montpellier et de reine d'Aragon et ainsi préserver pour son fils l'héritage des Guilhem de Montpellier et celui des rois d'Aragon.

Etonnant destin que celui de cette femme : mariée à dix ans, veuve à onze, remariée à quinze, répudiée à dix sept, mariée à nouveau à vingt, qui a été contrainte par son père de renoncer à son héritage mais qui a su le reconquérir elle-même, qui a dû se défendre d'un mari qui l'a abandonnée et qui voulait la spolier, qui a dû se rendre en Aragon pour faire reconnaître le fils que lui a fait le roi, à qui l'on a enlevé ce fils très tôt pour le confier à une autre famille, qui a été privée des revenus de sa seigneurie à cause d'un emprunt qu'a fait son mari, qui a reçu l'ordre du pape de transférer à son demi-frère le titre de seigneur et les biens et les revenus qui lui sont liés, qui s'est déplacée à Rome pour se défendre devant le pape, qui a enfin réussi à obtenir la reconnaissance de ses droits, mais qui meurt, malade ou empoisonnée, quelques jours seulement après cette reconnaissance. Les historiens, au moins depuis le XIX^e siècle, l'ont en général représentée, pour reprendre la formule de Claudie Amado, comme une "princesse malheureuse" (45). Mais ce qualificatif, parfaitement justifié, ne suffit pas à rendre compte de la manière dont elle a réagi aux difficultés qu'elle a rencontrées et au sort qu'on a voulu lui faire. De ce point de vue, ce qui frappe, et qui pourtant n'a guère été relevé, c'est qu'elle s'est toujours rebellée quand elle estimait qu'on lui causait du tort. Marie fut à la fois malheureuse et rebelle.

Marie la malheureuse et Marie la rebelle

Que Marie de Montpellier ait tout au long de sa vie souffert d'être mal aimée est une évidence. Une certaine tradition hagiographique, au moins depuis le XVIII^e siècle, tend à faire d'elle la victime d'un entourage qui ne l'aime pas. L'historien montpelliérain d'Aigrefeuille affirme que ses malheurs ont commencé dès son plus jeune âge puisqu'elle a été séparée de sa mère dès sa cinquième année et que la seconde femme de son père aurait été pour elle une "marâtre impitoyable" qui aurait tout fait pour l'évincer de la succession de la seigneurie et pour que ce soit son demi-frère Guilhem IX qui en hérite (46). Julien Rouquette, son premier biographe, dit qu' "elle est passée sur cette terre sans trouver un cœur pour

l'aimer" (47). En réalité, rien ne prouve qu'elle fut mal aimée de tout le monde, et il se peut qu'elle ait eu un entourage affectueux et attentif. Mais il est malgré tout vrai qu'elle n'a guère bénéficié de compassion lorsqu'elle s'est trouvée dans la difficulté. Son père la marie à dix ans pour l'écarter de sa succession ; elle devient veuve aussitôt ; il la remarie à quinze ans avec un homme violent qui finit par la répudier ; elle épouse un roi qui s'éloigne d'elle peu après son mariage, qui cherche à la spolier, qui refuse de reconnaître leur fils, et qui demande l'annulation de leur mariage ; elle est contrainte par les consuls de Montpellier à abdiquer provisoirement de la seigneurie jusqu'à ce que son mari leur ait remboursé un emprunt qu'il leur a fait ; le pape Innocent III dans un premier temps lui retire le titre de seigneur de Montpellier... Et l'on ne voit personne, du moins par les sources historiques disponibles, qui la soutienne, la défende, l'épaulé, partage ses combats. Cette absence de sources n'autorise pas à penser, comme le font ses hagiographes, qu'elle n'a pas par ailleurs eu une vie agréable. Nous n'en savons rien. On peut même faire l'hypothèse qu'elle était elle-même par ses comportements, mal aimable. On ne peut pas prendre pour argent comptant l'image d'une femme en tout malheureuse que la tradition hagiographique a installée, mais il reste qu'elle a connu bien des difficultés qui sont la conséquence du fait qu'elle semblait mal aimée de plusieurs de ses proches.

Marie de Montpellier fut aussi une femme qui a souvent souffert d'être sacrifiée. Dès son enfance, son père lui fait signer une renonciation à son héritage parce qu'il veut que son héritier soit un garçon : il la sacrifie au nom du principe de la primogéniture masculine qui tend à cette époque à s'affirmer de plus en plus. Son mari Pierre d'Aragon dispose sans son consentement de l'usage de ses biens : elle est alors sacrifiée au nom du principe de la supériorité du mari sur la femme. Les consuls de Montpellier exigent qu'elle hypothèque ses biens et qu'elle leur abandonne ses revenus en contrepartie d'un emprunt que leur a fait son mari : ils auraient pu demander une hypothèque sur les biens propres du roi, mais ils la sacrifient parce qu'ils sont plus sûrs ainsi de pouvoir faire agir l'hypothèque si nécessaire. Les consuls exigent également, au même moment, que Pierre ne remette pas les pieds dans la seigneurie avant d'avoir remboursé l'emprunt : en exigeant cela ils demandent un sacrifice à Marie car elle ne pourra pas essayer de lui faire reprendre la vie commune (48). Pierre d'Aragon lui retire son fils qui a deux ans pour le fiancer et le confier à la famille de sa petite fiancée : c'est un sacrifice qu'elle doit faire au nom des alliances politiques. Son mari demande l'annulation de leur mariage et envisage de se remarier avec l'héritière de Jérusalem dans un premier temps puis avec la fille du roi de France dans un deuxième temps : elle risque alors de perdre son titre de reine et d'être sacrifiée à nouveau. Et elle est encore sacrifiée, à la fin de sa vie lorsque Pierre d'Aragon réinstalle Guilhem IX à la tête de la seigneurie de Montpellier. Incontestablement, Marie s'est souvent trouvée dans des situations où l'on a cherché à la sacrifier pour des principes sociaux ou des intérêts politiques.

Malheureuse parce que mal aimée et sacrifiée, Marie l'a donc été tout au long de sa courte vie, et cela a été avec raison noté et développé, parfois amplifié, par les historiens qui se sont intéressés à elle. Mais ce qui n'a pas été véritablement mis au jour, c'est qu'elle s'est rebellée chaque fois qu'elle s'est trouvée dans une situation qui ne lui convenait pas. Lorsque son second mari est violent avec elle, elle le quitte et vient se réfugier chez son père. Lorsqu'elle se retrouve sans ressources et sans avenir, elle se rebelle contre la décision de son père qui l'a contrainte à renoncer à la seigneurie et elle participe à une opération qui lui permet de prendre possession

du titre de seigneur de Montpellier et y gagne même le titre de reine. Lorsque Pierre d'Aragon fiance leur fille Sancie et, à cette occasion, tente de la spolier de ses biens, elle se révolte, refuse, se dispute avec lui, et finalement n'accepte que forcée par la violence. Lorsque son mari, le même Pierre d'Aragon, propose aux consuls, en contrepartie du prêt qu'ils lui consentent, une hypothèque sur ses biens à elle, elle refuse de signer et prend le risque de déclencher une révolution dont les conséquences seront dramatiques. Lorsque Pierre refuse de reconnaître le fils qu'il lui a fait, elle n'hésite pas à partir en Aragon pour le présenter à sa belle-famille et sans doute à la cour et obliger ainsi le père à reconnaître sa paternité et à faire de l'enfant l'héritier du royaume. Lorsque le pape la somme de rendre à Guilhem IX la seigneurie, elle ne s'exécute pas et décide d'aller à Rome plaider sa cause auprès du Saint Père. Quand il s'agit de ses droits ou de ceux de son fils, jamais Marie n'accepte ce qu'elle considère comme inacceptable. A l'époque, les femmes de la noblesse que leur mari voulait répudier ou spolier courbaient l'échine et se retiraient en général dans un couvent pour y finir leur vie, comme l'a fait par exemple Eudoxie Comnène, la propre mère de Marie. Mais Marie n'est pas de nature à se résigner. Elle ne courbe pas l'échine. Elle refuse, prend des initiatives, se bat, et souvent elle gagne : en 1204 elle reconquiert son droit à être seigneur ; en 1206 elle obtient la renégociation des conditions de l'emprunt fait par Pierre (c'est la paix de Villeneuve) ; en 1209 elle part en Aragon et fait reconnaître que son fils est l'héritier du royaume ; en 1213 elle va à Rome et obtient du pape la reconnaissance de ses droits et de ceux de son fils. La rebelle, à plusieurs reprises, a obtenu de réelles victoires.

Si elle est une rebelle, ce n'est pas seulement parce qu'elle vit auprès d'hommes qui ont avec elle des comportements inélégants, irrespectueux, injustes ou violents. Sa rébellion n'est pas domestique mais sociale. L'historien Martin Aurell trouve étonnant qu'elle ait connu autant de difficultés alors qu'elle a vécu "à une période d'amélioration de la condition de la dame aristocratique méridionale" (49), ce qui le conduit à se demander pourquoi elle n'a pas profité de cette amélioration. Il l'explique par le fait qu'elle est isolée et n'a pas le soutien d'un réseau familial (50), et aussi par le fait qu'elle est d'un rang social très inférieur à son mari et qu'il lui est, du coup, difficile de se faire respecter quand c'est nécessaire. A ces deux raisons, il en ajoute une troisième, qui est sans aucun doute essentielle pour la bonne compréhension de tout ce qui est arrivé à Marie : la renaissance du droit romain, qui a pour effet d'abaisser le statut social de la femme noble. Cette renaissance semble s'être produite précocement à Montpellier, et a sans doute influencé la décision de Guilhem VIII de faire hériter son fils cadet plutôt que sa fille aînée, aussi bien que la conception des rapports homme/femme qu'a eue Pierre d'Aragon. Au fond, le drame de Marie est que son père et son mari ont été parmi les premiers hommes du Midi à mettre en pratique la renaissance du droit romain. La rébellion de Marie s'éclaire d'un jour nouveau : elle est en fait un refus, plus ou moins conscient certes, de l'abaissement du statut de la femme que la renaissance du droit romain commence à engendrer et qui se généralisera ensuite.

Dans le texte qu'elle a rédigé en 1205 quand Pierre a voulu la spolier et qu'il s'en est suivi entre eux une violente dispute, Marie s'est dite "crucifiée" par son mari. Elle aurait pu utiliser le même terme pour beaucoup des difficultés qu'elle a rencontrées, et c'est pourquoi beaucoup d'historiens se sont plu à la présenter comme une femme dont la courte vie n'a été que souffrances. Il n'est pas faux qu'elle ait

souffert parce qu'elle a été mal aimée et sacrifiée. Mais rien ne nous autorise à dire que sa vie s'est réduite à des souffrances. Elle fut aussi une rebelle qui a refusé de se soumettre aux décisions des hommes qui épousaient une évolution sociologique qu'elle ne pouvait admettre. Elle n'accepte pas l'évolution du statut de la femme et s'y oppose énergiquement chaque fois qu'elle est concernée. Le vrai visage de Marie de Montpellier est celui de Marie la rebelle.

NOTES

¹ Sur Ermessende de Carcassonne et Almodis de la Marche : cf M. Aurell, *Les Noces du comte*, Publications de la Sorbonne, 1195, pp 226 et sv et pp 256 et sv ; sur Ermengarde de Narbonne, cf G. Duby et M. Perrot, *Histoire des femmes*, Plon, t 2 p 248. Sur Aliénor d'Aquitaine, les biographies sont nombreuses : cf notamment G. Duby, *Dames du XII^e siècle*, Gallimard, 1985, pp 15 et sv ; Sur le pouvoir et les femmes à l'époque féodale, cf A. Molinier, "Etude sur l'administration féodale en Languedoc (900-1250)", in Devic et Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, Editions Privat et Tchou, 2004, t 7, pp 153-154.

² Charles d'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, Jean Martel, 1737, t 1, p 42.

³ A. et R. Vinas, *Le livre des faits de Jaume le Conquérant*, Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées orientales, CXIV, 2007, p 16. En réalité, le contrat en question n'est pas parvenu jusqu'à aujourd'hui. Il n'est donc pas possible d'affirmer avec certitude que ce que dit ici Jacques est vrai. Il n'y a pas d'autre source sûre permettant de le vérifier.

⁴ Martin Aurell, *Les Noces du comte, mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1994, t 2, pp 402-403 et 427-428.

⁵ Cf Devic et vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, ed. Privat et Tchou, t 10, note 38, p 290.

⁶ Cf Jean Baumel, *Histoire d'une seigneurie du midi de la France*, Ed. Causse et Cie, Montpellier, 1969, t 1, p 188-189.

⁷ Voir par exemple Devic et Vaissette, op. cit., t6, p 14 ; J. Rouquette, *Histoire du diocèse de Maguelone*, Lacour Ed., 1996, t 1, p 355 ; Stanislas Stronski, *Le troubadour Folquet de Marseille*, Slatkine reprint, Genève, 1968.

⁸ D'Aigrefeuille, op. cit. t 1, p 45.

⁹ Comme on l'a évoqué précédemment, Jacques le Conquérant affirme d'ailleurs dans son autobiographie que le contrat de mariage de Guilhem VIII et d'Eudoxie Comnène stipulait que le premier enfant du couple, fille ou garçon, hériterait de la seigneurie. En vertu de ce contrat, Guilhem ne pouvait pas transmettre la seigneurie à quiconque autre que Marie. Sa volonté de faire hériter son fils Guilhem lui posait donc un problème juridique. Cf au sujet de ce contrat de mariage ci-dessus p 11 note 33.

¹⁰ M. Aurell, *Les nocces...*, op. cit. p 430. En principe, les filles à cette époque, ne pouvaient se marier avant l'âge de douze ans : Guilhem VIII n'a pas respecté cette règle puisqu'il a marié sa fille alors qu'elle n'avait pas onze ans. S'il a pu enfreindre ainsi la règle, c'est que le mariage à l'époque n'était pas encadré par des autorités administratives mais qu'il n'était qu'un accord de gré à gré (éventuellement avec une cérémonie et un contrat). L'Eglise aurait pu condamner cette infraction au droit et dissoudre le mariage, mais il aurait fallu qu'elle soit saisie ou qu'elle veuille se saisir.

¹¹ Cf Charles Higounet, *Le comté de Comminges, de ses origines à son annexion à la Couronne*, Privat-Didier, 1949, t 1, pp 78 et sv. Le texte du contrat de mariage et celui de la renonciation se trouvent dans le *Liber instrumentorum memorialium* (ou *Cartulaire des Guilhems de Montpellier*), qui a été publié d'après le manuscrit original par la Société archéologique de Montpellier (avec une préface d'André Germain) en 1884. Les références des deux actes en question ici sont les suivantes : n°CCIV (pp 349-352) et CCV (pp 356-357).

¹² Cf Devic et Vaissette, *op. cit.* ; t 6, p 212 ; P. Amargier, "Eloge d'une reine : Marie de Montpellier", *Cahiers de Fanjeaux* 23, 1988, p 24 ; P. Amargier, "la politique matrimoniale du comte Bernard de Comminges", *Revue de Comminges*, 1979, XCII, pp 174-178.

¹³ J. Rouquette, *Marie...*, *op. cit.*, p 22 ; M. Aurell, *Les noces...*, *op. cit.* p 430 ; C. Amado, *Guillaume VIII...*, *op. cit.*, pp 36-37.

¹⁴ Sur les requêtes de Guilhem VIII, son testament, l'intronisation de Guilhem IX, et la bulle *Per Venerabilem*, Cf le très important article d'Henri Vidal, "Aspects montpelliérains de la bulle *Per Venerabilem*", publié dans H. Vidal, *Montpellier et les Guilhems*, Faculté de droit et de science politique de Montpellier, 2012, pp 165-186. Les historiens de cette affaire ont longtemps cru que Guilhem VIII avait reçu la bulle papale avant de mourir et qu'il avait volontairement décidé de passer outre. H. Vidal a magnifiquement démontré que c'était faux. D'ailleurs quand on connaît la totale fidélité de Guilhem au pape, on ne peut qu'adopter la thèse de Vidal. Cf également J. Rouquette, *Marie...*, *op. cit.*, p 360 notamment.

¹⁵ J. Rouquette, *Histoire du...*, *op. cit.* p 403.

¹⁶ J. Rouquette, *op. cit.*, p 402. Voir également pp 403 et 404.

¹⁷ Cf J. Miret Y Sans, *Itinerario de Jaume I El Conquerant*, Institut d'estudes catalanes, Barcelone, 1953. Selon Miret (p 10), qui a étudié les déplacements de Pierre d'Aragon, celui-ci vient plusieurs fois à Montpellier après la mort de Guilhem VIII, ce qui est normal car Guilhem VIII lui a demandé dans son testament de veiller sur ses enfants.

¹⁸ La dot comporte la ville de Montpellier, les châteaux de Lattes, Châteauneuf, Montferrier, Castries, Aumelas, Le Pouget, Montbazin, Cournonsec, Montarnaud, Frontignan, Pignan, Popian, Paulhan, Loupian, les villes de Saint Pargoire, Vendémian, Arlus, Tressan, Saint Georges, Mireval..., ainsi que tous les droits (notamment de péage) ayant appartenu à Guilhem VIII avant son décès (Cf J Baumel, *Histoire d'une seigneurie du midi*, Ed Causse et Cie, Montpellier, 1969, t 1, p 234).

¹⁹ Voir la présentation de trois de ces thèses dans l'excellent article d'Henri Vidal : "L'Aragon et la révolution montpelliéraine de 1204", publié dans H. Vidal, *Montpellier et les Guilhems*, *op. cit.*, pp 11-130. Vidal n'évoque pas la thèse d'Higounet : elle est développée dans C. Higounet, *Le comté de Comminges...*, *op. cit.*, t 1 pp 78 et sv.

²⁰ Cf H. Vidal, *op. cit.*, p 121 à123.

²¹ *Ibid.*, p 122.

²² Cf Devic et Vaissette, *op. cit.*, t 6, p 215.

²³ Cf J. Rouquette, *Marie...*, *op. cit.* p 32.

²⁴ *Ibid.*, p 33 ; Cf également J. Miret Y Sans, *op. cit.*, p 14.

²⁵ Rouquette, *op. cit.*, p 35 ; Miret Y Sans, *op. cit.* p 14.

²⁶ Rouquette, *op. cit.*, p 36.

²⁷ A. Germain, *Une nouvelle charte de Marie de Montpellier*, J. Martel, Montpellier, 1860, p 6 n 2.

²⁸ A. Germain, *op. cit.* Les extraits que nous citons ici proviennent de la traduction de J. Rouquette, *Marie...*, *op. cit.*, pp 39 et sv.

²⁹ Sur la demande d'annulation du mariage, Cf Rouquette, Marie..., op. cit. p 41, et Histoire de..., op. cit., t 1 p. 416. Sur le projet de mariage de Pierre et de Marie de Montferrat, Cf d'Aigrefeuille, op. cit., t1, p 62 ; Devic et Vaissette, op. cit., t 6, p 248 ; M. Aurell, op. cit., p 436. L'enquête concernant la demande de divorce va traîner en longueur et le projet de mariage va du coup s'enliser. Plusieurs historiens (notamment d'Aigrefeuille) prétendent que le pape Innocent III se serait opposé à ce mariage. Quoi qu'il en soit, Marie de Montferrat épousera en 1210 Jean de Brienne, avec la bénédiction du pape.

³⁰ J. Rouquette, Histoire du diocèse..., op. cit., p 417. Sur la révolte de 1206, Cf J. Rouquette, Marie de ..., op. cit., pp 42 et sv, et Histoire du..., op. cit., pp416 et sv ; Devic et Vaissette, op. cit., t 6, pp 246 et sv.

³¹ J. Rouquette pense que Marie a signé parce qu'elle a pardonné à la population : rien ne permet de le prouver. Par ailleurs il pense également qu'elle a dû après avoir signé obtenir une annulation de l'acte de donation de 1205.

³² Devic et Vaissette, op. cit., t 6 p 247 et t 8 pp 536-538 ; J. Rouquette, Marie..., op. cit., pp 46-47.

³³ Devic et Vaissette, op. cit., t 6, p 260 ; Rouquette, Marie..., op. cit., p424. Aurell, op. cit., p 436.

³⁴ Aurell, op. cit., p 494 et n 2 de cette page.

³⁵ Ibid., p 437 ; Laccara et Gonzales Anton, "Les testaments...", op. cit., pp 110-111.

³⁶ Aurell, op. cit., p 357.

³⁷ Ibid. p 358.

³⁸ A cette époque, il n'est pas anormal de fiancer un enfant noble et de le confier alors à sa future belle-famille, mais la règle est que c'est la petite fille que l'on confie alors aux parents du petit garçon. Si Pierre fait l'inverse, c'est peut-être pour écarter son fils de Marie. En tout cas, la dérogation à la règle n'a pu être que mal vécue par Marie, qui aura pu y voir une agression supplémentaire de la part de son mari.

³⁹ Laccara et Gonzales Aton, op. cit., pp 112-113.

⁴⁰ Rouquette, Histoire du..., op. cit., p 426.

⁴¹ Devic et Vaissette, op. cit., t 6, p382 ; Rouquette, Marie..., op. cit. pp 71 et sv. ; Aurell, op. cit., p 440.

⁴² A cette époque, Pierre avait le projet d'épouser, sitôt son divorce prononcé, la fille de Philippe Auguste, Marie de France. La décision du pape de refuser de prononcer la dissolution du mariage de Pierre et Marie rendra ce projet impossible. Cf Devic et Vaissette, op. cit., t 6, p 411.

⁴³ Devic et Vaissette, op. cit., t 6, pp 413-414.

⁴⁴ Sur le testament, Cf Laccara et Gonzales Aton, op. cit., p 116. Sur les rumeurs d'empoisonnement, Cf Germain, Histoire de la commune..., op. cit., p 261.

⁴⁵ C. Amado, "Guilhem VIII...", op. cit., p 35.

⁴⁶ D'Aigrefeuille, op. cit., t 1, p 47 ; Rouquette, op. cit., p 10.

⁴⁷ J. Rouquette, Marie..., op. cit., p 8.

⁴⁸ C'est le jugement rendu par le pape le 27 janvier 1213 qui évoque ce sacrifice de Marie. Elle s'en est plaint au pape, qui le mentionne dans sa bulle.

⁴⁹ Aurell, Les noces..., op. cit., pp 463 et sv.

⁵⁰ Il reprend ici une explication avancée par C. Amado dans "Guilhem VIII...", op. cit., p 40.